



CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 07 octobre 2020
COMPTE RENDU

Etaient Présents :

Vincent MORISSE, Jean-Maurice ZORZI, Cécile LEDOUX, Jean-Louis ROUFFILANGE, Véronique LENOIR, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Thierry GOBINO, Isabelle CARBON, Maxime ESPOSITO, Patrick VASSAL, Michèle DALLIES, Michel FACCIN, Sabrina BENAMAR, José LECLERE, Jean-François KERHOAS, Danielle PROVOST, Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA, Jérémy LINDEMANN (présent à compter du dossier n°14), Ludovic SAN NICOLAS

Etaient représentés :

Micheline MARTEL par Vincent MORISSE,
Karine LAUVARD par Maxime ESPOSITO,
Jeremie LEGOUPIL par Cécile LEDOUX,
Josiane DEVAUX par Michèle DALLIES,
Arnaud RIVES par Jean-Louis ROUFFILANGE,
Magali MONTRICHARD par Véronique LENOIR,
Evelyne PITTET par Michel LE DARD,
Pascal BOURGOIN par Isabelle CARBON,
Justine PERONNET par Julienne GAUTIER,
Patrice VARLET par Thierry GOBINO,
Marianne SERRES par Michel FACCIN,
Valérie MORA par Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA,
Alain PIERRUGUES par Ludovic SAN NICOLAS

Était absent :

Jérémy LINDEMANN (absent jusqu'au dossier n°13 inclus)

Secrétaire de séance :

Sabrina BENAMAR

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du mercredi 07 octobre 2020 à dix-neuf heures. Le procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2020 est ADOPTE A L'UNANIMITE.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de l'installation de monsieur Jérémy LINDEMANN en qualité de conseiller municipal et de le déclarer installé dans ses fonctions,
- de prendre acte que le nouveau tableau municipal sera transmis à Monsieur le Préfet,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

2. ELECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRAVAUX A LA SUITE DE LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- de proclamer élue Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA en qualité de membre de la commission Aménagement du Territoire et Travaux,
- de dire que la liste des membres de la commission municipale Aménagement du Territoire et Travaux s'établit donc désormais de la façon suivante :

GOBINO Thierry
LECLERE José
ZORZI Jean-Maurice
ESPOSITO Maxime
MONTRICHARD Magali
VARLET Patrice
GUICCIARDI-ESCAMILLA Marie

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

3. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) A LA SUITE DE LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- de dire que Ludovic SAN NICOLAS, suivant de liste, devient membre élu au sein du conseil d'administration du CCAS en remplacement de Georges DELORT,
- de dire que la liste des membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS s'établit donc désormais de la façon suivante :

Pour la liste Vincent MORISSE :

- Patrick VASSAL
- Danielle PROVOST
- Josiane DEMOURGUES DEVAUX
- Justine PERRONET
- Thierry GOBINO
- Patrice VARLET

Pour la liste Valérie MORA :

- Ludovic SAN NICOLAS

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

4. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- de désigner Arnaud RIVES comme correspondant défense pour la commune de Sainte-Maxime.

5. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION PERMANENTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte des décisions prises par le Maire, entre le 22 juin et le 7 septembre 2020, en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2020.
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À LA MAJORITÉ**

- de désigner les représentants suivants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

ZORZI Jean-Maurice en tant que titulaire

LE DARD Michel en tant que suppléant

7. MISE A DISPOSITION "INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE" DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ AUPRES DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'autoriser madame l'Adjointe au Maire déléguée au personnel à signer la convention de mise à disposition « Interventions en milieu scolaire » du Conservatoire de musique et de danse pour l'année scolaire 2020-2021 jusqu'à l'année scolaire 2025-2026,
- d'autoriser madame l'Adjointe au Maire déléguée au personnel à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

8. MISE A DISPOSITION DE SERVICES D'UTILITE COMMUNE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME : ESPACE MARITIME / OBSERVATOIRE MARIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'autoriser madame l'adjointe au Maire à signer la convention de mise à disposition de services d'utilité commune pour la mise à disposition du service « Espace maritime/Observatoire marin » de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à la Commune de Sainte-Maxime ;
- d'autoriser madame l'adjointe au Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

9. PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'instaurer une prime exceptionnelle COVID-19 d'un montant maximal de 660 euros pour les agents de la police municipale (fonctionnaires et agents contractuels de droit public) qui ont été confrontés à un surcroît significatif d'activité en présentiel, dans des conditions sanitaires particulières et en contact avec le public durant la crise sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020,
- d'autoriser monsieur le Maire ou madame l'adjointe déléguée au personnel à fixer, par arrêté individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire,
- de dire que cette prime est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes et qu'elle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'adopter la modification du tableau des effectifs communaux suivante :

Suppression de postes		Création de postes	
Cadre d'emplois	Nombre	Cadre d'emplois	Nombre
Au 01/11/2020			
		Agents de police municipale	1

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effective cette décision.

11. CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU RALLYE DU VAR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver la convention entre la commune de Sainte-Maxime et l'Association Sportive Automobile Club du Var et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

- d'accorder une subvention d'un montant de 50 000 € à l'Association Sportive Automobile Club du Var pour l'organisation du Rallye du Var (édition 2020),

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

12. SUBVENTIONS 2020 EXCEPTIONNELLES ET COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET A L'ASSOCIATION POUR LA MAINTENANCE DES TRADITIONS MAXIMOISES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'allouer une subvention complémentaire aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
Arc Club de Sainte Maxime	1 500 €	Participation aux frais d'organisation du Run Archery le 3 ou 4 octobre 2020.
« La Cigale » Surf Club du Pays des Maures	2 000 €	Participation aux frais d'organisation de la « 11 ^{ème} sup race cup » du 24 au 25 octobre 2020.

- une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
Sainte-Maxime Western	1 500 €	Soutien financier suite à l'annulation des bals des 22 mars 2020 et 23 mai 2020 en raison du confinement et à une perte financière de la journée country du 29 septembre 2019.

- d'allouer à l'Association pour la Maintenance des Traditions Maximoises, une subvention exceptionnelle de 2.700 euros afin de financer la restauration du buste de la Sainte Maxime.

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

13. ECOLES PUBLIQUES : RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver la reconduction du protocole d'accord signé en 2014 pour l'année scolaire 2020-2021,

- de dire que l'avenant de reconduction sera décliné pour chaque commune et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer chaque avenant de reconduction,

- d'approuver la reconduction de la participation forfaitaire unique et réciproque pour l'année 2020/2021,

- d'approuver le principe de réciprocité entre Sainte-Maxime et toutes les communes signataires du dit protocole,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

14. MODALITES DE GESTION DES SERVICES DE TRANSPORT A TITRE PRINCIPAL POUR LES SCOLAIRES ORGANISES AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE D'UNE COLLECTIVITE ENTRE LA REGION ET LA COMMUNE DE SAINTE MAXIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver les termes de la convention des modalités de gestion des services de transport à titre principal pour les scolaires organisés avec la participation financière d'une collectivité entre la Région et la Commune de Sainte Maxime,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

15. MODALITES D'ORGANISATION DE LA 2EME BIENNALE DES ARTS DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- de reconduire la Biennale de Arts pour sa 2e édition programmée en 2021,
- d'approuver le règlement intérieur de la manifestation annexé à la présente délibération.

16. LOTS DE PLAGES NATURELLES DE SAINTE MAXIME: RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation des rapports d'activité pour l'exercice 2019, des délégués de service public d'exploitation des plages naturelles de Sainte-Maxime.

17. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT : RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2019, du délégué de service public d'exploitation du service de transport du groupement d'entreprises RAFAEL BUS / ESTEREL CARS.

18. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SAS CASINO DE SAINTE MAXIME: RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités pour l'exercice clos au 31 octobre 2019 du délégué de service public d'exploitation du Casino.

19. SA DU PORT PRIVE DE SAINTE MAXIME : RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités du délégué de service public pour l'exploitation du Port privé pour l'exercice 2019.

20. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -PORT PUBLIC DE SAINTE MAXIME: PORT DE PLAISANCE ET PARKING-RAPPORT D'EXPLOITATION 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités du délégué de service public pour l'exploitation du port public de plaisance et du parking pour l'exercice 2019.

21. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC GALERIE MARCHANDE : RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'activités du délégataire de service public pour l'exploitation de la galerie marchande pour l'exercice 2019.

22. SECONDE PROROGATION DU SOUS TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°18

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation du sous-traité d'exploitation n°18 (plage de la Garonnette) à la SAS « Les Planches » jusqu'au 31 octobre 2021 sous réserve de l'accord des services de l'Etat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

23. ACQUISITION PARCELLES F 3622 ET 3625 (ROCHÉ), CHEMIN DES VIRGILES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition des parcelles F 3622 et 3625, pour un montant de 1100 € (mille cent euros),
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif,
- de dire que les frais de géomètre et d'établissement de l'acte administratif seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

24. ACQUISITION DE LA PARCELLE B 4102-ROUTE DU PLAN DE LA TOUR AUPRÈS DE L'OPH DU VAR (CHANCORI)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée B 4102 d'une superficie de 4072 m² telle que décrite dans l'exposé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte en la forme administrative,
- de dire que le classement de fait de cette parcelle dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte administratif dudit bien,
- de dire que les frais de géomètre et d'établissement de l'acte administratif seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

25. ACQUISITION PARCELLE AF 1213 (INDIV. GROS-BOURGUIN) TROTTOIRS ET ACCOTEMENT DE L'AVENUE DU DEBARQUEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle AF 1213,
- de dire que les frais de géomètre et d'établissement de l'acte administratif seront assumés par la Commune,
- de dire que le classement de fait dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte administratif dudit bien,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

26. ACQUISITION PARCELLE AB 1108 (COPRO LA CARAVELLE), TROTTOIRS AV. CH. DE GAULLE ET BOTREL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée AB 1108 en nature de trottoir, d'une superficie de 102 m²,
- de dire que le classement de fait dans le domaine public prendra effet le jour de la signature

de l'acte administratif dudit bien,

- de dire que les frais de géomètre et d'établissement de l'acte administratif seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou toute autre personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

27. ACQUISITION PARCELLE E 1965 (ASL LES MOULINS) PISTE CYCLABLE LES MOULINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée **E 1965** auprès de l'**ASL LES MOULINS**,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié,
- de dire que le classement de fait de cette parcelle dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte notarié dudit bien,
- de dire les frais d'établissement de l'acte notarié auprès de l'étude de Maître Genest, seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

28. ACQUISITION PARCELLE E 1970 (ESPACE MATHIAS 2) PISTE CYCLABLE LES MOULINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée **E 1970** auprès de la **SCCV ESPACE MATHIAS 2**,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié,
- de dire que le classement de fait de cette parcelle dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte notarié dudit bien,
- de dire les frais d'établissement de l'acte notarié auprès de l'étude de Maître Genest, seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

29. ACQUISITION PARCELLE E 1976 (ESPACE MATHIAS) PISTE CYCLABLE LES MOULINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée **E 1976** auprès de la **SCI ESPACE MATHIAS**,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié,
- de dire que le classement de fait de cette parcelle dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte notarié dudit bien,
- de dire les frais d'établissement de l'acte notarié auprès de l'étude de Maître Genest, seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

30. ACQUISITION PARCELLE E 1979 (CARJOU) PISTE CYCLABLE LES MOULINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée **E 1979** auprès de la **SAS CARJOU AMÉNAGEMENT**,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié,
- de dire que le classement de fait de cette parcelle dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte notarié dudit bien,
- de dire les frais d'établissement de l'acte notarié auprès de l'étude de Maître Genest, seront assumés par la Commune.

31. ACQUISITION PARCELLE E 1989 (SCI NATAL) PISTE CYCLABLE LES MOULINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée **E 1989** auprès de la **SCI NATAL**,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié,
- de dire que le classement de fait de cette parcelle dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte notarié dudit bien,
- de dire les frais d'établissement de l'acte notarié auprès de l'étude de Maître Genest, seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

32. ACQUISITION PARCELLE E 1990 (SERIP) PISTE CYCLABLE LES MOULINS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée **E 1990** auprès du **GROUPE SERIP**,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié,
- de dire que le classement de fait de cette parcelle dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte notarié dudit bien,
- de dire les frais d'établissement de l'acte notarié auprès de l'étude de Maître Genest, seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

33. ACQUISITION PARCELLE AE 797 (DEN BREEJEN), BD DES CACTUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée AE 797 en nature de voie publique, d'une superficie de 274 m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié,
- de dire que le classement de fait dans le domaine public prendra effet le jour de la signature de l'acte administratif dudit bien,
- de dire que les frais d'établissement de l'acte notarié qui sera confié à l'étude de Maître Janer, récemment installée à Sainte-Maxime, seront assumés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou toute autre personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

34. POLITIQUE D'AIDE AU RAVALEMENT DE FACADES : ATTRIBUTION SUBVENTION AU TITRE DE SOLIHA A LA SCI BURON - IMMEUBLE 4 RUE DE LORRAINE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'attribuer une subvention d'un montant de 5.000 euros à la SCI LE BURON, représentée par Mme Martine FONTOLIVE, pour des travaux de ravalement de façade effectués sur l'immeuble 4 rue de Lorraine et de procéder à son règlement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne désignée par lui, à prendre toute disposition, à signer tout acte tendant à rendre effective cette décision.

35. POLITIQUE D'AIDE AU RAVALEMENT DE FACADES : ATTRIBUTION SUBVENTION AU TITRE DE SOLIHA A M. EDOUARD PREVOST - IMMEUBLE 16 RUE DE LORRAINE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3.181 euros à M. Edouard PREVOST, pour des travaux de ravalement de façades effectués sur l'immeuble sis 16 rue de Lorraine et 37 rue Paul Bert et de procéder à son règlement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne désignée par lui, à prendre toute disposition, à signer tout acte tendant à rendre effective cette décision.

36. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2019,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition tendant à rendre effective cette décision et à signer tout acte ou document qui en serait la suite ou la conséquence.

37. RAPPORT ANNUEL DES CONCESSIONNAIRES : SERVICE DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - ANNEE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport de concession produit par les délégataires, les sociétés ENEDIS et EDF,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition tendant à rendre effective cette décision et à signer tout acte ou document qui en serait la suite ou la conséquence.

38. CONVENTION D'ENFOUISSEMENT ET D'AMENAGEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX – AVENANT N°1 AVEC ENEDIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'enfouissement et d'aménagement esthétique des réseaux et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer,
- de dire que l'avenant prendra effet à la date de sa notification,
- d'habiliter Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

39. AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LES RD25 ET RD74 : CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE DEPARTEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver le projet de convention de participation financière relative à l'aménagement du carrefour giratoire entre les RD25 et RD74 à Sainte-Maxime en agglomération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

40. REMPLACEMENT EN SOUTERRAIN D'INFRASTRUCTURES ELECTRONIQUES RUE PIERRE ET MARIE CURIE : CONVENTION A INTERVENIR AVEC ORANGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver la convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communications électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

41. MARCHE DE LOCATION D'UN BASSIN COUVERT DESTINE A L'ENSEIGNEMENT ET A LA PRATIQUE DE LA NATATION ET ADAPTE A LA PLURIDISCIPLINARITE - AVENANT 1 COVID

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver la réduction de 50 % les loyers mensuels des mois d'avril, mai et juin 2020,
- d'approuver l'avenant n°1 au marché afférent à la location d'un bassin couvert d'une longueur d'environ 25 mètres destiné à l'enseignement et à la pratique de la natation et adapté à la pluridisciplinarité conclu le 01 septembre 2016 avec la SAS AQUALAND,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

42. OCTROI D'UN ABATTEMENT EN 2020 POUR LE LOYER AFFERENT AU BAIL A CONSTRUCTION DE LA PISCINE ET DU PARC - AVENANT 1 COVID

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'octroi d'un abattement de 3/12^{ème} de la redevance annuelle de 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

43. MARCHE NETTOIEMENT DU LITTORAL - AVENANT N°1 COVID

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'avenant N°1 au marché AOO 17*010*00 portant augmentation du montant du prix global et forfaitaire du marché AOO 17*010*00 pour l'année 2020 à 499 754,00 € HT, soit 599 704,80 € TTC, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

44. MARCHE RELATIF A LA GESTION DE L'ANIMATION ET DES PROMOTIONS TOURISTIQUES ET COMMERCIALES DE LA COMMUNE-AVENANT N° 1 COVID

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver l'avenant n°1 au marché 2019-AP1600MO relatif à la gestion de l'animation et des promotions touristiques et commerciales de la commune dont l'incidence financière représente un delta de – 82 281 euros sur la partie animation,
- d'approuver le tableau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant.

45. ATTRIBUTION DES MARCHES DE MAINTENANCE DES DISPOSITIFS INCENDIE ET INTRUSION DE LA COMMUNE ET DU CCAS DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs à la maintenance des installations de détection et de lutte contre l'incendie et de protection contre l'intrusion de la Commune et du CCAS comme suit :

- **Marché n°2019-AP2401AC** afférent au Lot n°1 : Installations de lutte contre l'incendie et l'intoxication avec la société CONSEIL EN SECURITE, 240 avenue des Maurettes, 06270 VILLENEUVE LOUBET, offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour un montant de redevance annuelle et forfaitaire de maintenance préventive de 3 502,42 € H.T. pour la Ville et de 69,50 € H.T. pour le CCAS. La partie entretien curatif et adjonction d'équipements nouveaux est conclue avec un montant minimum annuel de 22 000,00 € H.T. pour la Ville et 2 000,00 € H.T. pour le C.C.A.S. Le montant proposé du DQE commun aux deux entités est de 9 394,00 € H.T.

- **Marché n°2019-AP2402AC** afférent au Lot n°2 : Installations de détection incendie avec la société ALARME VIDEO SYSTEMES, 1642 route des Pugets, 06700 SAINT-LAURENT DU VAR, offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour un montant de redevance annuelle et forfaitaire de maintenance préventive de 5 025,52 € H.T. pour la Ville et de 392,00 € H.T. pour le CCAS. La partie entretien curatif et adjonction d'équipements nouveaux est conclue avec un montant minimum annuel de 6 000,00 € H.T. pour la Ville et 1 500,00 € H.T. pour le C.C.A.S. Le montant proposé du DQE commun aux deux entités est de 34 159,75 € H.T.

- **Marché n°2019-AP2403AC** afférent au Lot n°3 : Installations de détection intrusion avec la société ALARME VIDEO SYSTEMES 1642 route des Pugets, 06700 SAINT-LAURENT DU VAR, offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour un montant de redevance annuelle et forfaitaire de maintenance préventive de 2 430,50 € H.T. pour la Ville. La partie entretien curatif et adjonction d'équipements nouveaux

est conclue avec un montant minimum annuel de 5 000,00 € H.T. pour la Ville. Le montant du DQE proposé est de 15 302,50 € H.T.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

46. ATTRIBUTION DU MARCHÉ GESTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché n°2020-AP0800MO afférent à la gestion de l'accueil de loisirs, avec l'entreprise UFCV, pour un montant du détail quantitatif estimatif (DQE) de 900 149,20 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

47. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 BUDGET VILLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À LA MAJORITÉ**

- d'adopter le budget supplémentaire 2020 ville dont les inscriptions se détaillent par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
011	CHARGES GENERALES	446 990,15	70	PRODUITS DES SERVICES	- 398 246,00
012	MASSE SALARIALE	154 125,00	73	FISCALITE ET TAXES	- 1 464 135,22
65	PARTICIPATIONS	286 872,96	74	PARTICIPATIONS	- 29 462,00
66	CHARGES FINANCIERES	70 450,00	75	REVENUS DES IMMEUBLES	- 4 322,50
67	CHARGES EXEPTIONNELLES	90 000,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	33 435,84			
TOTAL		1 081 873,95	TOTAL		- 1 896 165,72
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	120 599,00			-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	705 390,70			
TOTAL		1 907 863,65	TOTAL DES	TOTAL	- 1 896 165,72
RESTES A REALISER 2019		128 815,42	RESTES A REALISER 2019		-
TOTAL GENERAL		2 036 679,07	EXCEDENT REPORTE N-1		3 932 844,79
			TOTAL GENERAL		2 036 679,07

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
16	EMPRUNTS	14 470,00	10	DOTATIONS	381 992,22
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	108 665,00	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 875,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	304 201,00			-
23	IMMOBILISATIONS ENCOURS	- 416 170,00			-
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	714 823,70			
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	711 519,70			
020	DEPENSES IMPREVUES	101 875,00			
TOTAL		827 864,70	TOTAL		383 867,22
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	15 777,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	15 777,00
	-		040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	120 599,00
	-		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	705 390,70
TOTAL		843 641,70	TOTAL DES	TOTAL	1 225 633,92
REPORTS 2019		2 887 605,64	REPORTS 2019		626 569,79
TOTAL GENERAL		3 731 247,34	EXCEDENT REPORTE N-1		1 879 043,63
			TOTAL GENERAL		3 731 247,34

- de verser une subvention complémentaire aux budgets suivants :

- Centre Communal d'Action Social : 80 469,90 €
- Service des Pompes Funèbres : 675,33 €
- Carré Léon Gaumont : 183 483,98 €

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

48. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du budget assainissement dont les propositions nouvelles se détaillent par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
011	CHARGES GENERALES	1 000,00	70	PRODUITS DES SERVICES	-
012	MASSE SALARIALE	-	73	FISCALITE ET TAXES	-
65	PARTICIPATIONS	3 282,00	74	PARTICIPATIONS	-
66	CHARGES FINANCIERES	-	75	REVENUS DES IMMEUBLES	-
67	CHARGES EXEPTIONNELLES	-			
022	DEPENSES IMPREVUES	30 000,00			
TOTAL		34 282,00	TOTAL		-
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 328 902,41			
TOTAL		1 363 184,41	TOTAL DES PI	TOTAL	-
RESTES A REALISER 2019		-	RESTES A REALISER 2019		-
TOTAL GENERAL		1 363 184,41	EXCEDENT REPORTE N-1		1 363 184,41
TOTAL GENERAL		1 363 184,41	TOTAL GENERAL		1 363 184,41

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	10	DOTATIONS	112 369,14
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	360 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-			-
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	940 902,41			-
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 300 902,41			
020	DEPENSES IMPREVUES	28 000,00			
TOTAL		1 328 902,41	TOTAL		112 369,14
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	23 769,50	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	23 769,50
		-	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-
		-	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 328 902,41
TOTAL		1 352 671,91	TOTAL DES PI	TOTAL	1 465 041,05
REPORTS 2019		246 383,62	REPORTS 2019		-
EXCEDENT REPORTE N-1		-	EXCEDENT REPORTE N-1		134 014,48
TOTAL GENERAL		1 599 055,53	TOTAL GENERAL		1 599 055,53

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

49. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 BUDGET CARRE LEON GAUMONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du Carré Léon Gaumont dont les propositions nouvelles se détaillent comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
011	CHARGES GENERALES	63 798,00	70	PRODUITS DES SERVICES	- 85 355,00
012	MASSE SALARIALE	-	73	FISCALITE ET TAXES	-
65	PARTICIPATIONS	-	74	PARTICIPATIONS	164 189,98
66	CHARGES FINANCIERES	-	75	REVENUS DES IMMEUBLES	- 54 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 615,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	-			
TOTAL		69 413,00	TOTAL		24 834,98
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		-
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 495,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-			
TOTAL		76 908,00	TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	24 834,98
RESTES A REALISER 2019		4 509,88	RESTES A REALISER 2019		-
			EXCEDENT REPORTE N-1		56 582,90
TOTAL GENERAL		81 417,88	TOTAL GENERAL		81 417,88
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	10	DOTATIONS	-
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 000,00			-
23	IMMOBILISATIONS ENCOURS	106 318,11			-
020	DEPENSES IMPREVUES	-			
TOTAL		144 318,11	TOTAL		-
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		-
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	9 330,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	9 330,00
		-	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 495,00
		-	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-
TOTAL		153 648,11	TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	16 825,00
REPORTS 2019		106 686,15	REPORTS 2019		-
EXCEDENT REPORTE N-1		-	EXCEDENT REPORTE N-1		243 509,26
TOTAL GENERAL		260 334,26	TOTAL GENERAL		260 334,26

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

50. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À LA MAJORITÉ**

- d'adopter le budget supplémentaire 2020 des parcs de stationnement dont les propositions nouvelles se détaillent par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
011	CHARGES GENERALES	15 132,99	70	PRODUITS DES SERVICES	- 630 000,00
012	MASSE SALARIALE	-	73	FISCALITE ET TAXES	-
65	PARTICIPATIONS	-	74	PARTICIPATIONS	-
66	CHARGES FINANCIERES	18 396,00	75	REVENUS DES IMMEUBLES	-
67	CHARGES EXEPTIONNELLES	-			
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00			
TOTAL		43 528,99	TOTAL		- 630 000,00
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	119 468,67			-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	105 761,73			
TOTAL		268 759,39	TOTAL DES PI TOTAL		- 630 000,00
RESTES A REALISER 2019			RESTES A REALISER 2019		
			EXCEDENT REPORTE N-1		
			898 759,39		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		
			268 759,39		

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 362,00	10	DOTATIONS	1 100 457,87
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	469 065,48
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	770,12			-
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	654 163,76			-
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	654 933,88			
020	DEPENSES IMPREVUES	-			
TOTAL		694 295,88	TOTAL		1 569 523,35
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 974,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 974,00
		-	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	119 468,67
		-	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	105 761,73
TOTAL		697 269,88	TOTAL DES PI TOTAL		1 797 727,75
REPORTS 2019			REPORTS 2019		
			EXCEDENT REPORTE N-1		
			981 181,48		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		
			1 797 727,55		

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

51. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'adopter le budget supplémentaire 2020 du service des Pompes Funèbres dont les propositions nouvelles se détaillent par chapitre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
011	CHARGES GENERALES	-	70	PRODUITS DES SERVICES	-
012	MASSE SALARIALE	-	73	FISCALITE ET TAXES	-
65	PARTICIPATIONS	-	74	PARTICIPATIONS	675,33
66	CHARGES FINANCIERES	-	75	REVENUS DES IMMEUBLES	-
67	CHARGES EXEPTIONNELLES	-			
022	DEPENSES IMPREVUES	-			
TOTAL		-	TOTAL		675,33
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-			
TOTAL		-	TOTAL DES P	TOTAL	675,33
RESTES A REALISER 2019			RESTES A REALISER 2019		
-			-		
EXCEDENT REPORTE N-1			EXCEDENT REPORTE N-1		
675,33			-		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		
675,33			675,33		

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
MOUVEMENTS REELS			MOUVEMENTS REELS		
CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS	CHAPITRE	LIBELLE	VOTE BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	10	DOTATIONS	-
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 191,28			-
23	IMMOBILISATIONS ENCOURS	-			-
020	DEPENSES IMPREVUES	-			-
TOTAL		15 191,28	TOTAL		-
MOUVEMENTS POUR ORDRE			MOUVEMENTS POUR ORDRE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-
		-	040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-
		-	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-
TOTAL		15 191,28	TOTAL DES P	TOTAL	-
REPORTS 2019			REPORTS 2019		
-			-		
EXCEDENT REPORTE N-1			EXCEDENT REPORTE N-1		
-			15 191,28		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		
15 191,28			15 191,28		

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

52. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **À L'UNANIMITÉ**

- d'approuver la révision des autorisations de programme et des crédits de paiement comme suit :

N° et intitulé de l'AP	AP au 01/01/2020	Réalisé au 31/12/2019	CP 2020			CP 2021 ET +
			BP 2020	BS 2020	TOTAL 2020	
938 - Place Louis blanc Budget Ville	1 962 999,70	838 001,65	410 174,35	714 823,70	1 124 998,05	
939 - Place Louis blanc Budget Parcs	6 694 765,02	4 951 836,99	1 088 764,27	654 163,76	1 742 928,03	

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.